

## **Résolution proposée #8 : Vieillir sur place : des ressources pour permettre à tous les Canadiens de vieillir à domicile et dans leur communauté**

### **Nom du comité**

Comité de défense des intérêts de la FCFDU

### **Titre de la résolution proposée**

Vieillir sur place : des ressources pour permettre à tous les Canadiens de vieillir à domicile et dans leur communauté

### **Clauses résolues**

**IL EST RÉSOLU QUE** la FCFDU invite les gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux, régionaux, municipaux et autochtones à :

- a) Augmenter le financement ciblé de services communautaires de qualité, accessibles, abordables et centrés sur la personne pour permettre aux personnes âgées de vieillir à domicile ou dans le cadre communautaire de leur choix;
- b) Garantir une allocation équitable des fonds dans les communautés, afin de leur permettre de mettre en place des services pour les personnes âgées adaptés à leur contexte, tout en tenant compte de la diversité culturelle et des besoins spécifiques des zones rurales, isolées et urbaines.
- c) Définir clairement les conditions du financement et veiller à l'obligation de rendre des comptes et au suivi permanent de la répartition appropriée des ressources, dans un cadre de transparence vis-à-vis du public;
- d) Encourager la collaboration entre tous les ordres de gouvernement pour le développement, le financement et l'évaluation d'une variété d'options de soins à domicile et dans la communauté;
- e) Veiller à ce que la recherche et les pratiques répondent de manière appropriée aux besoins actuels et émergents des personnes âgées, de manière à assurer un soutien continu dans les milieux de vie à domicile et communautaires, et;
- f) Maintenir un dialogue actif avec les parties prenantes, y compris, mais sans s'y limiter, les prestataires de soins de santé, les instances décisionnelles cliniques et le Conseil national des aînés, afin de veiller à ce que les professionnels de la santé et les autres parties prenantes aient accès à des recherches actualisées et à des bonnes pratiques.

**IL EST RÉSOLU QUE** la FCFDU invite le gouvernement fédéral à :

- a) Allouer des ressources et des fonds aux personnes âgées et/ou à leurs familles ayant besoin d'un soutien supplémentaire en matière de soins, et
- b) Accorder des subventions fédérales pour les rénovations nécessaires aux logements existants afin de permettre de vieillir sur place.

## **Contexte**

Le registre des résolutions adoptées de la FCFDU contient deux résolutions portant sur les soins à domicile : « **Inclusion des services de soins à domicile dans la Loi canadienne sur la santé – 2005** » (FCFDU Burlington | FCFDU Hamilton) et « **Responsabilités en matière de prestation de soins à domicile – 2005** » (FCFDU Fredericton).

Ces résolutions, adoptées en 2005, constituent le fondement de la présente résolution proposée par la FCFDU pour l'année 2024. Cette nouvelle résolution reconnaîtra l'impact de l'augmentation de la population âgée ainsi que les besoins actuels des personnes âgées en mettant l'accent sur la recherche, les politiques et la législation actuelles nécessaires pour apporter les changements nécessaires afin que les personnes âgées puissent vieillir à domicile et dans la communauté avec le soutien financier du gouvernement. L'équité est définie comme étant, dans les termes les plus simples, la justice, ce qui n'est pas nécessairement la même chose que l'égalité. Il ne s'agit pas que tout le monde reçoive la même chose ; dans ce cas, l'équité consiste à répartir les ressources de manière à ce que chaque personne puisse obtenir ce dont elle a besoin pour améliorer la qualité de sa situation.

## **Discussions et recherches en cours : « Vieillir au bon endroit : des ressources équitables pour permettre à tous les Canadiens de vieillir à domicile et dans leur communauté »**

Cette résolution met en avant la recherche et les pratiques qui visent à répondre aux besoins actuels et émergents des personnes âgées au Canada afin de leur assurer un traitement équitable grâce à un soutien continu à domicile et dans leur communauté. Elle prévoit des mesures pour l'établissement d'un financement fédéral, provincial et territorial qui comprend un cadre commun, des lignes directrices, ainsi qu'une obligation de rendre compte au public de l'utilisation de ces fonds.

La recherche et les exemples de travaux en cours démontrent l'implication active de plusieurs organisations au Canada dans le soutien des personnes âgées qui souhaitent vieillir chez elles, en s'efforçant de trouver des solutions à ce dilemme. Le financement et les lignes directrices du gouvernement fédéral devraient soutenir la création de structures afin de fournir un cadre pour la coordination et l'équité dans l'ensemble du Canada.

## **Recherche**

Le Canada fait figure d'exception parmi les pays développés en allouant seulement un dollar aux soins à domicile pour chaque tranche de six dollars consacrée aux soins de

longue durée en établissement. Dans la plupart des autres pays de l'OCDE, les dépenses engagées sont réparties de manière plus équilibrée. Dans les pays ou les régions où le financement de ces frais est réparti au moins à parts égales, on constate des résultats positifs et de grande qualité qui permettent aux personnes âgées de faire des choix qui les aident financièrement à vieillir chez elles au sein de leur communauté.

« La grande majorité des personnes âgées souhaitent vieillir de manière autonome et rester dans leur domicile et dans leur communauté. Elles désirent avoir la possibilité de choisir leur lieu de résidence et la nature de leurs conditions de logement. » [Traduction libre] (Drummond *et al.*, 2020)

Comme l'indique ce rapport détaillé [traduction libre] : « Il est évident aujourd'hui que les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux doivent mettre en place des plans visant à transformer les pratiques afin de permettre aux personnes âgées au Canada de vieillir à domicile et dans leur communauté. Il est important de maintenir une diversité d'options et de modèles, soutenus par des accords de financement fédéraux, provinciaux et territoriaux impliquant des prestataires locaux, afin de permettre aux personnes âgées de choisir où elles souhaitent passer leurs dernières années. »

Dans une enquête menée auprès de personnes âgées de l'Ontario, 90 % des répondants ont exprimé leur désir de vieillir chez eux (Home Care Ontario, 2020). « Pratiquement toutes les personnes âgées de l'Ontario souhaitent rester chez elles en vieillissant, et elles comptent sur le gouvernement pour les aider à réaliser ce souhait », déclare Mme VanderBent, directrice générale d'Home Care Ontario.

« Avec tout ce qui se passe dans le monde en ce moment, il est primordial que les soins à domicile reçoivent le soutien attendu par les personnes âgées. Cela inclut un financement supplémentaire des soins à domicile, des taux de rémunération permettant aux professionnels des soins à domicile d'être rétribués de manière équitable par rapport à d'autres secteurs du système de santé, ainsi qu'un allègement fiscal pour les personnes âgées et les familles qui obtiennent des services supplémentaires », renchérit Mme VanderBent.

En février 2023, Mme Mackenzie, protectrice des personnes âgées en Colombie-Britannique, a réalisé un examen approfondi des services d'aide à domicile de la province et a conclu qu'ils nécessitaient une restructuration fondamentale. Cet examen met en évidence le fait que le programme ne répond pas aux besoins de la population croissante de personnes âgées et que le service demeure hors de portée pour un grand nombre d'entre elles.

### **Le rapport émet cinq recommandations :**

- 1) Éliminer les obstacles financiers à l'accès au soutien à domicile.
- 2) Accroître le nombre de services de relève.
- 3) Uniformiser les aspects de la prestation de services et définir des objectifs pour chacun des aspects.
- 4) Moderniser les régimes de soins.
- 5) Mesurer les résultats obtenus, en assurer le suivi et en rendre compte. Ces objectifs sont suffisamment souples pour permettre aux gouvernements provinciaux de travailler dans leur propre contexte tout en poursuivant simultanément l'objectif d'assurer l'équité des services pour les personnes âgées dans l'ensemble du pays.

### **Conseil national des aînés**

Désigné par le gouvernement du Canada, le Conseil national des aînés (CNA) mobilise les aînés, les intervenants et les experts afin de conseiller le gouvernement du Canada sur les possibilités et les enjeux actuels et futurs liés à la santé, au bien-être et à la qualité de vie des aînés.

Le 6 octobre 2022, les ministres de la Santé et des Aînés ont chargé le Conseil national des aînés de déterminer les priorités de travail du conseil et d'agir à titre de groupe d'experts pour examiner des mesures afin de soutenir davantage les Canadiens qui souhaitent vieillir dans le confort de leur maison. Ce projet comprend plusieurs activités, dont la recherche, la convocation de groupes d'experts et la consultation avec des aînés, leurs proches aidants et des représentants d'organismes servant ou défendant leurs intérêts.

Le groupe d'étude national de la FCFDU a pris contact avec différents membres de ce conseil et a bénéficié des connaissances et de l'expertise ainsi obtenues. Il sera important de suivre de près les détails de ce projet.

Actuellement, le Conseil national des aînés collabore avec divers professionnels de la santé et prestataires de services afin d'engager des conversations permanentes qui permettent de maintenir les recherches et les pratiques actuelles au premier plan. À mesure que cette question s'inscrit dans une conversation plus large, il est probable que davantage de professionnels de la santé et d'autres groupes concernés prendront part à ces conversations.

### **Modèles d'intervention pour vieillir chez soi**

Selon l'article « Recours aux soins à domicile et besoins non satisfaits en matière de soins à domicile au Canada, 2021 » de **Statistique Canada**, les soins à domicile formels englobent les services qu'une personne peut recevoir en raison de problèmes

de santé limitant ses activités quotidiennes. Parmi les nombreux services requis, on retrouve les soins infirmiers, la préparation de repas, l'aide à prendre le bain et l'entretien ménager. Les soins formels ne comprennent pas les soins prodigués par les membres de la famille, les amis et les voisins.

Les soins de maintien à domicile peuvent également inclure des programmes communautaires offerts pendant la journée et axés sur l'interaction physique et sociale.

*Le programme d'activation thérapeutique pour les personnes âgées (TAPS) mis en place par Centraide Colombie-Britannique est un exemple de modèle qui met en évidence les différentes façons par lesquelles les communautés peuvent soutenir les personnes âgées. Ce programme vise à améliorer le bien-être physique et mental des personnes âgées par l'entremise d'activités physiques et récréatives de nature thérapeutique, ainsi que de repas nutritifs offerts dans un environnement social sûr. Il existe d'autres exemples de programmes communautaires de jour qui sont proposés dans d'autres provinces, mais il serait trop long de les répertorier ici.*

L'initiative **Bien vieillir chez soi** (document d'information du gouvernement du Canada, 2023) a actuellement 71 projets pilotes en cours dans diverses régions, lancés en 2023 selon le budget établi en 2021. Les projets pilotes ont été prolongés jusqu'à l'année 2025-2026 et portent sur l'alimentation, les besoins en transport et la socialisation des personnes âgées. Le groupe d'étude national de la FCFDU est impatient de recevoir les rapports en cours de projets. Cette initiative est actuellement mis en œuvre par la ministre des Aînés.

La FCFDU appuie cet important projet pilote. Alors que ces programmes se développent, il est essentiel de mettre en place des financements et des structures à l'échelle provinciale et territoriale pour permettre aux communautés de mettre en œuvre un leadership provincial et local assurant la coordination de la planification, à mesure que les programmes jugés efficaces continuent d'émerger.

## **Le logement**

Bien que cette résolution ne traite pas formellement du logement, les modèles suivants partent du principe que les communautés doivent prêter attention aux besoins des personnes âgées en matière de logement dans divers contextes. Il s'agit notamment de veiller à ce que les logements soient abordables et à ce qu'il y ait un équilibre entre la construction de nouveaux logements et le maintien en état des logements existants afin de garantir que les conditions de santé et de sécurité sont conformes aux normes.

## **Modèles de logement pour les personnes âgées**

Dans l'étude McMaster sur le logement en novembre 2022, les auteurs décrivent une grande variété de modèles de logements communautaires qui favorisent le vieillissement sur place (BAIN, 2022). Chaque modèle décrit illustre les façons dont nous pouvons améliorer la planification du logement communautaire à tous les niveaux de gouvernement. Les modèles décrits comprennent des moyens permettant à toutes les personnes âgées d'avoir accès à un logement abordable et approprié qui s'intégrera au soutien et aux services formels et informels nécessaires à une population vieillissante qui souhaite vivre à domicile et dans la communauté.

Canada Homeshare, Seniors Co-housing et NORCS (Naturally Occurring Retirement Communities) ne sont que des exemples du large éventail de projets en cours d'élaboration au Canada.

### ***Résumé***

Le nombre de personnes âgées impliquées dans plusieurs grandes organisations, dont le FCFDU, combiné à l'attention médiatique et l'accent mis sur la recherche, ont suscité un ***intérêt croissant*** en faveur de ***vieillir au bon endroit dans l'ensemble du Canada***. Dans le cadre de l'initiative Vieillir dans la dignité, un financement fédéral pour soutenir l'élaboration de lignes directrices et d'un cadre de responsabilisation avec les provinces et les territoires permettrait de mettre en place des programmes équitables et coordonnés, contribuant ainsi à instaurer l'équité pour tous les aînés au Canada. Il faudra du temps, des encouragements et des actions de plaidoyer à tous les niveaux gouvernementaux.

Le succès de la mise en œuvre des changements nécessaires qui permettront à tous les Canadiens de vieillir dans l'endroit qui leur convient, selon chaque situation et contexte, repose en grande partie sur un leadership solide, comprenant des personnes ayant une expérience vécue. Cette résolution proposée invite les membres de tous les échelons de la FCFDU à travailler en partenariat avec les organisations canadiennes qui militent en faveur de l'octroi d'un financement permettant aux personnes âgées de vieillir à domicile et dans leur communauté.

Il est encourageant de constater que les questions relatives au vieillissement au bon endroit sont prises en considération. Cependant, la mise en œuvre est cruciale. « Tous les aînés méritent de vieillir sainement, en sécurité et dans la dignité. » (Initiative Bien vieillir à domicile)

### **Mise en œuvre**

Les trois échelons de la FCFDU (le bureau national, les conseils *provinciaux* et les clubs locaux) peuvent proposer des programmes éducatifs à leurs membres afin de les

sensibiliser aux besoins actuels et au financement nécessaire pour atteindre les objectifs de cette résolution.

Le bureau national de la FCFDU peut :

- Collaborer avec des partenaires et des alliés, tels que la Coalition canadienne de la santé, Enseignants et enseignantes retraités de l'Ontario, les associations d'infirmières retraitées, l'Association canadienne des plus de 50 ans (CARP) et d'autres parties prenantes concernées par la retraite et le vieillissement dans la dignité.
- Travailler avec les principales entités nationales et fédérales (le ministre de la Santé, la ministre des Aînés, le Conseil national des aînés) pour plaider en faveur d'un financement dédié aux gouvernements provinciaux et territoriaux et destiné à améliorer les services existants de soins à domicile et de soins communautaires tout en fournissant un soutien équitable, notamment :
  1. en assurant la formation adéquate et la rémunération appropriée du personnel et en offrant des services de qualité, accessibles et abordables pour assurer la continuité des soins à domicile et en milieu communautaire;
  2. en établissant des mécanismes de responsabilité pour la répartition adéquate des ressources afin d'assurer la continuité et l'équité, permettant ainsi à tous les aînés du Canada de vieillir là où ils le souhaitent en fonction de leurs besoins.

*De plus, le bureau national de la FCFDU peut plaider en faveur d'un financement accru et ciblé dédié aux gouvernements provinciaux et territoriaux afin d'améliorer les services offerts aux personnes âgées, en mettant l'accent sur la qualité, l'accessibilité, l'abordabilité et l'équité, et ce, dans le but de favoriser leur maintien à domicile et dans leur communauté.*

*Pour ce faire, le bureau national peut notamment prendre les mesures suivantes :*

- *Suggérer des lignes directrices qui garantissent une allocation équitable des fonds afin de permettre aux communautés de mettre en place des services pour les personnes âgées adaptés à leur contexte.*
- *Définir clairement les conditions du financement et veiller à une répartition des ressources appropriée et responsable.*
- *Promouvoir des modèles de financement qui incitent à la collaboration entre tous les ordres de gouvernement pour développer, financer et utiliser une variété d'options en matière de soins à domicile et de santé communautaire qui permettent aux personnes âgées de vieillir là où elles le souhaitent.*
- *Offrir aux conseils provinciaux et aux clubs locaux les ressources nécessaires pour plaider efficacement dans leurs régions respectives.*

- *Promouvoir la poursuite de la recherche et des projets pilotes qui répondent de manière appropriée aux besoins actuels et émergents des personnes âgées, de manière à assurer un soutien continu dans les milieux de vie à domicile et communautaires (groupe d'étude national de la FCFDU).*
- *Maintenir un dialogue actif avec le Conseil national des aînés pour s'assurer que son travail reflète les dernières recherches et les pratiques exemplaires provenant du point de vue des professionnels de la santé (groupe d'étude national de la FCFDU).*

Les **conseils provinciaux** et les **clubs individuels** peuvent :

- *Travailler avec le bureau national de la FCFDU pour renforcer et soutenir les efforts mentionnés ci-dessus.*
- *Sensibiliser leurs membres aux aspects du vieillissement à domicile et en milieu communautaire décrits dans cette résolution.*
- *Informar leurs membres sur les modèles locaux offrant aux personnes âgées une prestation coordonnée et équitable de services qui favorisent le vieillissement à domicile et dans la communauté grâce aux accords bilatéraux de financement ciblé des gouvernements fédéral et provinciaux et à d'autres ressources nationales, provinciales et locales offertes.*
- *Fournir des outils, dont des modèles de lettres, pour contacter les députés provinciaux et fédéraux afin qu'ils encouragent chaque entité gouvernementale à travailler sur un accord provincial ou territorial allouant un financement qui permet aux personnes âgées de vieillir à domicile et dans leur communauté.*
- *Rechercher et partager des informations sur les modèles de services destinés aux personnes âgées, couvrant une gamme de besoins allant de l'autonomie à la dépendance.*

Les **clubs locaux** peuvent sensibiliser leurs membres sur les modèles de vieillissement à domicile et dans la communauté qui offrent :

- *un traitement équitable à toutes les personnes âgées de leur communauté;*
- *des initiatives impliquant les membres des clubs pour repérer les modèles de soins offerts dans leur communauté, financés à la fois par les gouvernements provinciaux et les administrations municipales;*
- *des initiatives locales qui incitent les administrations municipales à prendre en charge et à coordonner les services de soins à domicile et de santé communautaire.*

Les **membres de la FCFDU** peuvent écrire des lettres à leur député à la Chambre des communes, député à l'Assemblée législative, député à la Chambre d'assemblée et



député à l'Assemblée nationale pour demander l'allocation du financement et l'adoption des politiques, comme indiqué ci-dessus.

### **Bibliographie**

BAIN, TEFA, 2022, McMaster Health Forum, Rapid Synthesis identifying Community Based Models to Enable Older Adults to Live Independently, [https://www.mcmasterforum.org/docs/default-source/product-documents/rapid-responses/identifying-community-based-models-to-enable-older-adults-to-live-independently-.pdf?sfvrsn=300a91c5\\_8](https://www.mcmasterforum.org/docs/default-source/product-documents/rapid-responses/identifying-community-based-models-to-enable-older-adults-to-live-independently-.pdf?sfvrsn=300a91c5_8)

CBC CASTONGUAY, J., 2023. Health and Welfare Quebec. The Aging Well at Home. Québec. Adresse : <https://www.cbc.ca/player/play/2302956099637#:~:text=videoQuebec%27s%20health%20and%20welfare,%27complex%27%20home%2Dcare%20network&text=Joanne%20Castonguay%20says%20the%20province%27s,Aging%20Well%20at%20Home%20initiative.>

INSTITUT CANADIEN D'INFORMATION SUR LA SANTÉ, 2023. Mesure de l'accès aux services de santé prioritaires. ICIS. Adresse : [https://www.cihi.ca/fr/mesure-de-lacces-aux-services-de-sante-prioritaires.](https://www.cihi.ca/fr/mesure-de-lacces-aux-services-de-sante-prioritaires)

DON, D., D. SINCLAIR, R. BERGEN et COVID-19 HEALTH POLICY WORKING GROUP, 2020. Ageing well. École des études sur les politiques publiques de l'Université Queen's. Adresse : [https://www.queensu.ca/sps--/sites/spswww/files/uploaded\\_files/publications/1%20Ageing%20Well%20Report%20-%20November%202020.pdf](https://www.queensu.ca/sps--/sites/spswww/files/uploaded_files/publications/1%20Ageing%20Well%20Report%20-%20November%202020.pdf)

GOUVERNEMENT DU CANADA, 2023. Priorités de travail du Conseil national des aînés. Adresse : <https://www.canada.ca/fr/conseil-national-aines/organisation/priorities.html>

GOUVERNEMENT DU CANADA, 2023. Document d'information : L'initiative Bien vieillir chez soi. Adresse : <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/nouvelles/2023/07/backgrounder-linitiative-bien-veillir-chez-soi.html>

SANTÉ CANADA, 2023. Travailler ensemble pour améliorer les soins de santé au Canada : Accords bilatéraux pour vieillir dans la dignité. Accords pour vieillir dans la dignité – Accords sur les services de soins à domicile et de soins communautaires.

Adresse : <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/organisation/transparence/ententes-en-matiere-de-sante/priorites-partagees-matiere-sante/accords-bilateraux- vieillir-dignite.html>

HOME CARE ONTARIO, 2020. « New Poll Shows Over 90% of Ontario Seniors Want to Live at Home as They Age, and Want Government to Invest to Help Them do it ». Adresse : <https://www.newswire.ca/news-releases/new-poll-shows-over-90-of-ontario-seniors-want-to-live-at-home-as-they-age-and-want-government-to-invest-to-help-them-do-it-857341964.html>

ICIASZCZYK, N. et al., 2022. Ageing in the Right Place: Supporting Older Canadians to Live Where They Want. National Institute on Ageing. Adresse : <https://www.niaging.ca/airp>

OFFICE OF THE SENIORS ADVOCATE, 2023 We Must Do Better: Home Support and Services BC Seniors. Adresse : <https://www.seniorsadvocatebc.ca/osa-reports/we-must-do-better-home-support-services-for-b-c-seniors/>

GOUVERNEMENT DU CANADA, 2023. Priorités de travail du Conseil national des aînés. Adresse : <https://www.canada.ca/fr/conseil-national-aines/organisation/priorities.html>.

CENTRAIDE COLOMBIE-BRITANNIQUE, 2024. Healthy Aging. Adresse : <https://uwbc.ca/program/healthy-aging/>

GOUVERNEMENT DU CANADA, 2023. Document d'information : L'initiative Bien vieillir chez soi. Adresse : <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/nouvelles/2023/07/backgrounder-linitiative-bien-vieillir-chez-soi.html>

NATIONAL INSTITUTE ON AGEING et NORC INNOVATION CENTRE, 2022. It's Time to Unleash the Power of Naturally Occurring Retirement Communities in Canada. Adresse : <https://norcinnovationcentre.ca/wp-content/uploads/NORC-Report-FINAL.pdf>

STATISTIQUE CANADA, 2021. Recours aux soins à domicile et besoins non satisfaits en matière de soins à domicile au Canada. Adresse : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/82-003-x/2012004/article/11760-fra.htm>